

Conseil d'école n°2 du 4 février 2021

En raison de la situation sanitaire et de l'application du protocole, la réunion a été limitée à 6 personnes.

Présents à la réunion : Valérie Mathieu (chargée des affaires scolaires Genestelle), Chantal Hilaire (représentante mairie St Joseph), Marjolaine Nadal (enseignante St Joseph), Marion Imbert (enseignante Genestelle), Marie Basilio (représentante des parents d'élèves Genestelle), Géraldine Chemin (représentante des parents d'élèves St Joseph des Bancs).

Absents : Mme Saurel (IEN), Jacques Sébastien (Maire St Joseph), Jean-François Durand (Maire Genestelle) et Sandrine Parmé (chargée des affaires scolaire St Joseph)

1. Les projets en cours et à venir

- Le projet Grotte Chauvet est annulé (situation sanitaire) : pour maintenir le projet, une journée commune aux deux écoles sur la préhistoire (avec intervention de deux animateurs) le remplace le jeudi 25 février 2021. Lors de cette journée les élèves feront des ateliers pratiques sur la commune St Joseph (si la situation sanitaire ne le permet pas, chaque école bénéficiera d'une demi-journée en classe au lieu d'une journée avec les 2 écoles réunies).
- Escrime (Genestelle) : Fin du cycle d'initiation. Les enfants ont apprécié. Merci à la mairie de nous avoir mis à disposition la salle communale pour éviter le froid.
- Projet déchets communauté de commune (Genestelle) : une intervention en classe sur le circuit des déchets et la visite du camion poubelle ont été effectuées et beaucoup appréciées.
Initialement, les enfants devaient monter un projet avec une restitution au théâtre de Vals les Bains. Au vu de la crise sanitaire, la restitution se fera par vidéo : un questionnaire sur le droit à l'image des enfants sera mis en place et des adaptations seront mises en place en fonction des réponses.
- Piscine : initialement en début avril mais dépendra de la situation sanitaire (actuellement les scolaires ne sont pas accueillis). Question sur la prise en compte des CE1 ? Très peu de parents sont disponibles pour accompagner (dans l'idéal un parent agréé par séance). La dernière session pour devenir parent agréé est en mars avec la partie théorique en Visio puis la partie pratique à la piscine (20 minutes). Merci aux parents volontaires de se manifester rapidement.

2. Prévisions d'effectifs pour l'année prochaine et répartition.

Répartition St Joseph des bancs : 2PS, 3MS, 4GS, 4CP, 2CE1 (15 élèves)

Répartition Genestelle : 6 CE2, 6 CM1, 4 CM2. (16 élèves)

Emilie Hallauer reprendra sa classe (Genestelle) en septembre 2021 à 75%.

Marjolaine Nadal va prendre une disponibilité, elle quittera de ce fait définitivement l'école de St Joseph des Bancs après 9 ans bien appréciés sur cette école. Le poste sera à pourvoir pour septembre prochain, en espérant que l'enseignant soit nommé dès le mois de juin pour faire la transition sereinement.

3. Point PPMS

Demande de valises PPMS pour les deux écoles avec à l'intérieur le matériel obligatoire et essentiel (cf. Annexe 1)

4. Travaux école :

Demande de mise en place de loquets (3 à Genestelle et 3 à St Joseph) dans le cadre du PPMS.

Genestelle : demande de mise en place des moustiquaires sur les 3 fenêtres de l'école (avec l'aération pour être dans les règles du protocole sanitaire, un chat du quartier rentre dans les locaux plusieurs fois par jour).

Panneau d'affichage à Genestelle ?

Merci aux mairies pour les travaux qui ont été faits dans les 2 écoles jusqu'à présent.

5. Point neige : organisation et responsabilités.

Qui décide de fermer l'école : la mairie. La responsabilité de fermer l'école ne revient pas aux enseignantes. Les maires peuvent évaluer les risques les jours de neige conjointement avec des parents sur place si la préfecture n'a pas interdit les transports.

6. **Point numérique :** Proposition de la mairie à participer à un projet de renouvellement du matériel numérique avec une partie prise en charge par l'état et l'autre par la commune.

Genestelle a fait une demande de matériel dans l'idéal. Merci pour la réactivité de la mairie dans la demande de devis à MS3i. Nous sommes tombés d'accord sur la liste de matériel suivant :

- 1 ordinateur portable (direction)
- 1 vidéo projecteur
- 4 ordinateurs portables enfants
- 4 casques

Le devis s'élève à 3835€. Nous attendons la validation du conseil municipal.

Saint Joseph des Bancs va également essayer de faire la demande (réservé aux cycles 2 et 3) dans les plus brefs délais pour améliorer le matériel (coin écoute, tablettes de meilleur qualité, ordinateur portable).

7. Point sanitaire :

Masques : les masques de fabrication « maison » sont interdits à l'école. Les masques doivent être fournis par les familles (2 masques propres par jour et par élève selon les recommandations gouvernementales actuelles).

Masques acceptés :

Chirurgicaux de Type 2

Tissu catégorie 1

Rappel: le port du masque est obligatoire aux abords de l'école ainsi qu'aux arrêts de bus.

Cas contact / cas covid :

Merci de respecter rigoureusement les recommandations en cours.

En cas d'enfant qui serait considéré cas contact, merci de respecter le protocole :

- ne pas mettre son enfant à l'école pendant 7 jours après un contact et retour après ces 7 jours si un test est réalisé et est négatif.
- pas d'école pendant 14 jours si absence de test et absence de symptômes.
- ne pas mettre son enfant à l'école pendant le temps nécessaire, en comptant 7 jours après la fin des symptômes d'une personne Covid avec qui il partage le même toit. (Cf. protocole sanitaire).

Dans un cas Covid avec un variant identifié, le protocole est plus rigoureux.

En cas de cas Covid confirmé d'un élève, la gestion de la situation se fera en partenariat avec l'ARS.

Restauration scolaire : le nouveau protocole impose de respecter une distance de 2m entre les élèves.

N'hésitez pas consulter le protocole actualisé et à nous contacter en cas de questionnement. Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour traverser au mieux cette situation.

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

La réunion est levée à 18h30.

ANNEXE 1/

Mallettes et trousse PPMS :

L'établissement scolaire doit disposer à la fois d'un **matériel de 1ère urgence** (une partie est obligatoire, l'autre est facultative) et d'**une trousse de secours** dans le lieu de confinement ou dans chaque lieu de confinement s'il y en a plusieurs.

Matériel d'urgence obligatoire :

- 1 radio à piles avec l'inscription des fréquences : France Inter + 1 radio locale conventionnée par le Préfet du département ;
des piles de rechange doivent être prévues
- 1 paire de ciseaux

1 lampe de poche avec des piles ou sur dynamo (ce dernier choix est préférable)

retrouvez la lampe qui convient à la situation de confinement parmi [notre gamme complète de projecteurs et lampes torche](#)

Plusieurs rouleaux de ruban adhésif large pour calfeutrer les aérations, grilles de ventilation, etc.

Matériel d'urgence facultatif :

Eau en bouteilles pour une hydratation régulière

Essuie-tout, linges, chiffons, serpillières pour absorber d'éventuels liquides ou calfeutrer portes et fenêtres

1 seau ou des sacs en plastique en l'absence de WC

Prévoir des jeux de cartes, dés, papier, crayons, etc.

Contenu obligatoire de la trousse de secours :

sucres enveloppés

sacs en plastique

gants jetables

ciseaux

couverture de survie ou isothermique

mouchoirs en papier

savon ou gel hydroalcoolique

garnitures périodiques

éosine disodique aqueuse non colorée pour la désinfection des plaies (sauf hypersensibilité à l'éosine) ou équivalent

compresses de gaze individuelles purifiées

pansements adhésifs hypoallergiques

pansements compressifs

sparadrap

bandes de gaze (10 cm)

filets à pansement

écharpe de 90 cm au carré

épingles de sûreté

ANNEXE 2/

Protocole Sanitaire (1er février 2021):

Le port du masque pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » de **catégorie 1** est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement et son entretien doivent être assurés.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.